

Réf. : n° 02-Formation des CLG/M/FODER/21-07/21-07122020

Manuel de formation sur le rôle des CLGRN

Les comités locaux de gestion des ressources naturelles : Rôle, constitution et processus de mise en place

Destiné aux populations de la zone du projet COGESPA

Février 2021



Projet d'appui à la conservation et à la gestion participative du Massif forestier de Tchabal Mbabo (COGESPA-Tchabal Mbabo)
Forêts et Développement Rural (FODER)

Tel : 00 237 222 00 52 48, E-mail : forest4dev@gmail.com

B.P. 11417 Yaoundé – Cameroun

Le contenu du présent manuel relève de la seule responsabilité de FODER, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de CEPF

Sommaire

Table des matières	Erreur ! Signet non défini.
1- Introduction	1
2- Définition du comité local de gestion des ressources naturelles	1
3- Rôles des Comités Locaux de Gestion des Ressources Naturelles	1
4- Mise en place des comités locaux de gestion des ressources naturelles.....	2
4.1- Le corps électoral (Confirmation de la présence de toutes les sensibilités dans le collège électoral)	2
4.2- Présentation de la structure du bureau	3
4.3- Election du bureau des Comités Locaux de Gestion des Ressources Naturelles.....	3
Conclusion	3

1- Introduction

Dans le cadre du « **Projet d'appui à la conservation et à la gestion participative du Massif forestier de Tchabal Mbabo (COGESPA-Tchabal Mbabo)** », l'approche participative qui le définit voudrait que l'on puisse trouver avec toutes les parties prenantes, le juste milieu pour la gestion des menaces présentes dans le massif. Dans ce contexte, la gestion concertée est le seul moyen qui aiderait à mettre fin à l'exploitation déraisonnée des ressources naturelles et qui favorise leur gestion durable (Bechir *et al.*, 2009). Cette approche est fondée sur l'établissement d'un dialogue permanent entre populations et agents techniques, sur le respect mutuel, sur le principe du partenariat et la connaissance du savoir-faire local. Cette approche élargie également le dialogue et les prises de décision à un certain nombre d'acteurs locaux qui en étaient généralement écartés (Bonnet, 2005). Ainsi, dans l'optique de favoriser la prise de décision et la prise en charge par les populations des actions destinées à améliorer les conditions d'exploitation des ressources et aménager leur espace, il est nécessaire de les associer et de les impliquer étroitement aux différents niveaux et étapes du processus.

C'est pourquoi dans le cadre du projet COGESPA mis en œuvre par FODER et TRAFFIC, pour garantir cette participation il est prévu la facilitation de la mise sur pied dans les villages à l'intérieur et riverains au massif forestier des comités locaux de gestion des ressources naturelles (CLGRN).

2- Définition du comité local de gestion des ressources naturelles

Un Comité Local de gestion de gestion des ressources naturelles (CLGRN) est un regroupement de personnes constitué d'hommes, de femmes, de jeunes, d'élites, travailleurs (éleveurs, agriculteurs, ...etc) et de volontaires responsables qui ont accepté librement de s'organiser pour faire le suivi de la gestion des ressources naturelles au profit des membres de leur communauté et pour le bien-être de la localité.

3- Rôles des Comités Locaux de Gestion des Ressources Naturelles

Le Comité Local de gestion des ressources naturelles joue le rôle d'interface entre les administrations centrales, locales, les autorités administratives, les acteurs du secteur privé (entreprises) ; les exploitants des ressources naturelles et les communautés. De plus, il est un espace d'échange pour les questions épineuses en lien avec le développement de la

communauté en général ; mais surtout pour la promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles collectives.

Organisées en comité local de gestion, les populations se déploient facilement pour assurer la surveillance régulière de l'exploitation rationnelle des ressources naturelles au profit de la communauté dans le respect absolu de la réglementation en vigueur ; Ils peuvent aussi développer un intérêt particulier à la connaissance des lois qui régissent la gestion des ressources naturelles de leurs terroirs. Les CLGRN veillent aux respects des règles définies pour l'exploitation durable des ressources naturelles de leur terroir. Ils peuvent également proposer des mesures de gestion efficace de ces ressources (codes de gestion). De plus, avec un CLGRN, les villages riverains des ressources naturelles participent mieux à la réflexion autour du développement du patrimoine naturel qui les entoure et joue un rôle de médiation, communication et d'information entre les gouvernants et les gouvernés par rapport à l'exploitation ou valorisation des ressources.

4- Mise en place des comités locaux de gestion des ressources naturelles

La formation des CLGRN suit les étapes suivantes :

- Diagnostic des ressources naturelles et sensibilisation des populations sur la nécessité de la mise sur pied d'un CLGRN ;
- La structuration des groupes (élaboration des documents de base et les séances de formation/Sensibilisation sur les rôles et responsabilités des membres) ;
- Programmation de la réunion de mise sur pied du CLGRN :
 - Confirmation de la présence de toutes les sensibilités dans le collège électoral ;
 - Présentation de la structure du bureau ;
 - Election du bureau.

4.1- Le corps électoral (Confirmation de la présence de toutes les sensibilités dans le collège électoral)

Dans chaque village, toutes les sensibilités de la population (les composantes de la population) sont préalablement identifiées lors des réunions de sensibilisation et parfois avec le concours des chefs traditionnels. Ainsi, les personnes volontaires exerçant comme agriculteurs, commerçants, éleveurs, collecteurs de produits forestiers non ligneux ou orpailleurs ou tout autre acteur sont invitées à la réunion constitutive du CLG. L'équipe du

projet s'assure qu'au moins 30% des membres des CLGRN soient des femmes et des personnes issues des groupes minoritaires.

4.2- Présentation de la structure du bureau

La structure du bureau des CLGRN préconisée est la suivante : un président et son adjoint, un secrétaire général et deux adjoints, deux chargés de la communication, deux conseillers puis deux censeurs. Cette structure permet d'avoir des contres pouvoir afin que les décisions prises par le CLGRN n'émanent pas uniquement de la volonté du président. Le nombre élevé de personnes dans le bureau du CLGRN permet également de responsabiliser plusieurs personnes afin que tous les membres du CLGRN se sentent concernés.

4.3- Election du bureau des Comités Locaux de Gestion des Ressources Naturelles

Deux principaux modes de scrutin sont généralement adoptés ; notamment le scrutin de liste et le scrutin uninominal à un seul tour. Le nom ou la liste qui remporte le plus de voix est élue à la majorité simple des membres présents.

Conclusion

Le présent manuel est destiné aux populations de la zone du projet. Il vise à leur permettre de mieux comprendre le rôle des comités locaux de gestion des ressources naturelles et de mieux comprendre le processus de mise en place de ces CLGRN. Ce manuel sera associé aux enregistrements audio expliquant en langue local les enjeux d'un CLGRN afin que toutes les couches de la population puissent s'approprier la vision du projet.